



Loisir culturel pour les jeunes

Appel de projets 2019

Dans un souci de promouvoir le développement d'initiatives et de projets inspirants et dynamisants pour les jeunes de notre territoire, la MRC des Sources lance, de concert avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, un appel de projet en loisir culturel pour les jeunes.

Montant total de l'appel de projet : 5 000 \$

Date limite de réception des projets : 24 mai 2019

Organismes admissibles :

- ❑ Conseils de bande d'une communauté autochtone ;
- ❑ Coopératives ;
- ❑ Organismes à but non lucratif ;
- ❑ Organismes des réseaux de l'éducation ;
- ❑ Une demande peut être effectuée par une entreprise privée ou un(e) artiste à condition d'être parrainé par un organisme qui répond aux critères mentionnés ci-haut. L'organisme doit accepter par résolution d'assumer la responsabilité de gestion de l'aide financière que le demandeur pourrait recevoir pour la réalisation des activités prévues dans la demande

Critères d'admissibilité :

- ❑ Se rapporter à l'une des disciplines suivantes :
 - Photographie, métiers d'art ou arts plastiques (arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art) ;
 - Musique, théâtre, danse, arts du cirque (secteur arts de la scène) ;
 - Cinéma, vidéographie (secteur cinéma, audiovisuel et disque) ;
 - Télévision, radio (secteur médias et multimédia) ;
 - Loisir littéraire (secteur lecture et livre).
- ❑ S'inscrire dans l'un des types d'activités suivants :
 - Transfert de connaissances : accès à des services professionnels, ateliers de formation, conférences, coaching, démonstration de techniques, etc. ;
 - Mode de valorisation de la pratique : spectacles, expositions, publications, etc.

- ❑ S'adresser aux jeunes de 12-35 ans ;
- ❑ Regrouper des participants provenant de plusieurs municipalités de la MRC ;
- ❑ Une mise de fonds en argent du ou des promoteurs, d'un partenaire ou d'un commanditaire correspondant à 10 % du coût total du projet ;
- ❑ Les projets doivent se réaliser avant avril 2020 (au maximum le 31 mars 2020).

Ne sont pas admissibles les dépenses liées à :

- ❑ La remise de bourses ou de prix d'excellence ;
- ❑ L'achat d'équipements ;
- ❑ L'amélioration locative ;
- ❑ La création et la mise à jour de sites Internet
- ❑ La production d'enregistrements sonores ou visuels
- ❑ Toute dépense liée à des projets déjà réalisés ;
- ❑ Les dépenses affectées à un projet, mais effectuées avant la date de la demande d'aide officielle à la MRC ;
- ❑ L'aide financière requise ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de dette ou au remboursement d'emprunts à venir.

Les projets seront évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants (vous retrouverez des explications plus détaillées dans le formulaire de demande) :

- ❑ Effet structurant du projet pour le milieu ;
- ❑ Participation active des jeunes dans le projet ;
- ❑ Caractère régional du projet ;
- ❑ Ancrage du projet dans le milieu ;
- ❑ Qualité du projet ;
- ❑ Personnes visées.

Les promoteurs désireux de soumettre un projet sont invités à remplir le formulaire de demande et à le soumettre au plus tard le 24 mai 2019 à 17h à M Marc Cantin, conseiller aux entreprises, par voie électronique au mcantin@mrcdessources.com.

Pour toute question ou pour valider l'admissibilité du projet et que l'ensemble des documents requis sont présents et complets, vous pouvez contacter M Cantin par voie électronique ou au (819)879-6661 poste 230.

Nous remercions l'ensemble des promoteurs de leur engagement dans le développement de notre territoire.